des visites domiciliaires dans plusieurs maisons de Wasquehal a l'effet de rechercher des objets volés. Ces visites avaient aussi rapport au vol de 2.833 francs commis ces derniers jours, chez M. Piat, rue du Pays à Roubaix. Ces recherches n'ont pas abouti.

— *Un acte de probité.* — Mardi, dans la soirée, un ouvrier de la maison Bonnart frères de Wasquehal, Georges Vermenlen, demeurant à Marcq-en-Barœul, revenait en car, de courses faites à Lille, lorsqu'arrivé à l'arrêt de Mons-en-Barœul, il trouva, sur une banquette, un sac contenant une somme de 300 francs en espèces. Il s'empressa de remettre cette somme à son propriétaire, M. Delattre, brasseur au « Tape-autour », à Mons-en-Barœul, qui venait justement de descendre du car.

Communications

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS. — En raison de la mi-carême arrivant le 15 mars, la commission a décidé d'avancer de 8 jours la réunion générale et obligatoire qui aura lieu dimanche prochain 8 mars à 5 heures du soir très précises, café Delattre, place Fosse-aux-Chênes. Elle espère que tous les sociétaires se feront un devoir d'y assister. Ordre du jour : 1° Paiement des cotisations en retard et des amendes. 2° Rectification des adresses des sociétaires. 3° Réception officielle du sergent Lefleux, rapatrié de Madagascar.

CHORAL L'AVENIR. — Les sociétaires sont priés d'assister à la réunion du mercredi 4 courant pour participer à la répétition générale des chœurs qui seront exécutés, lundi prochain, au concert de la mairie. La commission compte absolument sur leur présence.

Huile de foie de morue de Norwège, provenance directe de Bergen, en flacons, marque garantie Mathonnaey, de Dunkerque, Roubaix : dépôt, Pharmacie Delabaere, rue d'Inkermann, 51. 3020 41520

LETTRES POSTALES EN PORCELAINE
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REUX. — A VENDRE GRANDES LETTRES
Journal de Roubaix (Grande édition) et *Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur
à **3,70** le Kilog
MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP
A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13
— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	A TOURCOING
Rue du Bois, 13.	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1.
Rue de l'Industrie, 2.	Rue de Lille, 91.
Rue Pierre-de-Roubaix, 19.	Rue du Fort, 16.
Rue Pierre-de-Roubaix, 36.	A CROIX
Rue de l'Epeule, 106.	Epicerie du Tonneau d'Or, à la Croix-Blanche.
Rue de Tourcoing, 45.	Rue de la Vimeuse, 4 bis.
Rue du Tilleul, 137 et 139.	A WATTRELOS
Boulevard de Strasbourg, 196.	Salembier-Holleucq, épicerie.
Rue d'Alsace, 85.	A Lys-lez-Lannoy
Rue du Collège, 71 bis.	Wallays, rue du Bois.
Rue de la Halle, 9.	A LILLE
Rue Notre-Dame, 37.	Rue Esquermois, 49.
Rue de Lille, 107.	A ROUBAIX-NE-SUR-SEINE
Rue de la Chaussée, 1.	Rue de la Lainie, 12.
Rue Decrenne, 27.	A CALAIS
Rue Turgot, 86.	Rue Lafayette, 66.
Rue du Lieutenant-Castelain, 1.	Rue des Bonnettes.
Place de la Gare, 12.	A BERCK-SUR-MER
Grande-Rue, 38.	Gde épic. modèle, pl. Ar. 15.
Rue du Fort, 48.	A PARIS
Rue de Bétheme 31.	Rue Vivienne, 26.
Rue de Naples, 38.	

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE, vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer ?
Vous trouverez aisément des acheteurs ou des locataires, *si on le savait*. Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal qui est lu par tout le monde.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SPÉCIALE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur.
LILLE, 15 et 27, rue Royale, 15 et 17, LILLE.

TOURCOING

Le drame de la rue d'Halluin. — Mardi, à 8 h. 1/2, plus que toutes l'avait annoncé dans notre précédent numéro, eut lieu à Notre-Dame-de-Lourdes les funérailles de Charles Vyncke, dont la mort tragique a causé une si vive impression, non seulement à Tourcoing, mais à Halluin où il est né et où sa famille avait conservé de bonnes relations. L'assistance était fort nombreuse, les femmes notamment occupaient tout un côté de la grande nef.

Le deuil était conduit par le malheureux père qu'accompagnaient ses autres fils et les parents. Les coins du drap mortuaire étaient tenus par quatre camarades du défunt : plusieurs couronnes étaient portées en avant du cercueil.

— Nous pouvons aujourd'hui donner des nouvelles relativement bonnes de Mlle Marie Dupouchel, la balle qui l'avait atteinte derrière l'oreille gauche n'avait pénétré le pariétal, il a pu être retirée mardi à 7 heures 1/2 du matin par M. le docteur Catteau. Il avait fallu pour cette grave opération endormir la jeune fille ; elle n'a fait aucun mouvement et quand elle fut réveillée, elle ne pouvait croire que tout était terminé.

Pour les deux balles qui se sont logées dans les omoplates, l'extraction ne pourra être tentée que plus tard ; mais de ce côté on n'a jamais eu d'inquiétude.

La jeune fille qui a pu être transportée dans la salle commune pouvait parler sans fatigue mardi après-midi ; elle ne fait aucune allusion à la terrible scène de samedi soir ; elle ignore encore la mort de celui qui avait tenté de la tuer.

La tempête. — Le vent a soufflé avec une extrême violence pendant toute la journée de mardi, mais principalement vers 9 heures du matin et à midi. La pluie est tombée aussi en abondance. On a encore eu quelques averses l'après-midi ; cependant le soleil se montrait par intervalles et on pouvait se livrer à tous les travaux de la campagne.

On ne signale que des avaries sans grande importance, aux toitures et aux cheminées, au Brun-Pain, notamment, le vitrage d'une véranda a été en grande partie défoncé par la chute de tuiles et de briques.

Rue du Moulin Fagot, une petite fille a été blessée à la main, par un fragment de tuile.

Une série d'accidents. — Un accident d'une certaine gravité s'est produit à l'établissement de MM. Mathon et Dubruille, boulevard Gambetta, dans des circonstances toutes particulières.

Arthur Pennequin, tisserand, âgé de 19 ans, demeurant à Roubaix, rue Cuvier, 44, avait arrêté son métier et frottait l'une des pièces avec une toileneri : dans le mouvement de va-et-vient qu'il faisait, son coude atteignit la déclinche, le métier se mit en marche et il eut la main gauche traversée par le battoir. L'incapacité de travail sera d'un mois au moins, suivant la déclaration de M. le docteur Lepers, de Roubaix.

— Les trois accidents ci-après se sont produits à la filature de MM. Pollet et fils, rue de Lille.

— Amélie Catoire, âgée de 20 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, s'était grièvement blessée au genou droit, en tombant il y a quelque temps déjà, en traversant la cour. Des complications sont survenues et la guérison pourra se faire encore longtemps attendre.

— Louis Callewaert, âgé de 41 ans, magasinier, demeurant rue de la Malcense, est tombé en portant une caisse et s'est fait une entorse au pied droit.

— Marie Dhaese, soigneuse, âgée de 30 ans, demeurant rue Fin-de-la-Guerre, a eu le médius de la main droite lésé par un frottoir en voulant retirer une mèche de laine.

Tous trois ont reçu les soins du docteur Bernard.

Un jeune batailleur. — Il se nomme Jules S..., âgé de 18 ans, domestique chez M. Courtin Nicolas, maître peintre. Il a déjà su de diverses condamnations, une entre autres pour attaque nocturne et vol d'une montre. A la suite d'une discussion dans un estaminet il s'est porté à des voies de fait contre le cabaretier et un marchand de charbon, ce qui le ramènera devant la justice.

Les effets du lundi. — Deux jeunes gens de 18 à 19 ans, Charles-Louis Delobel, journalier, demeurant rue Jean Legrand, et Cyrille Vandenberghe, demeurant rue du Moulin Fagot, voulaient pénétrer de force dans une maison de la cour Haquette, où se passent assez fréquemment des scènes de violences. Ils ont été arrêtés par l'agent du quartier et seront conduits aujourd'hui à Lille.

Halluin. — *Les élections au Conseil des prud'hommes.* — On se prépare activement à ces élections qui paraissent devoir être fort disputées. On assurait qu'il y aurait au moins trois listes.

— *Infraction à un arrêté d'expulsion.* — Le garde Canard a arrêté, près de la frontière, Elodie Holvoet, âgée de 28 ans, femme Dalen, demeurant à Menin, aux Baraques, qui avait été expulsée à la suite de nombreuses condamnations pour fraude. Elle avait pris la fuite en apercevant l'agent ; mais celui-ci a pu la saisir avant qu'elle eut franchi la limite des deux pays.

Roncq. — *Plainte déposée par une jeune fille.* — La gendarmerie d'Halluin s'est rendue à Roncq, mardi matin, pour faire une enquête au sujet d'une plainte portée par une jeune personne de la commune contre deux jeunes gens qui auraient tenté de la violenter.

Bondues. — *L'installation du nouveau curé.* — C'est dimanche prochain que M. l'abbé Lordan sera installé solennellement comme curé de la paroisse.

Bousbecque. — *Nomination au Bureau de bienfaisance.* — Par un arrêté préfectoral récent, M. Cuvelier, cultivateur, conseiller municipal a été désigné pour faire partie de la commission administrative du Bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Quelin, membre sortant, qui vient de quitter la commune.

LILLE

Université catholique de Lille. — M. l'abbé Fannière prononcera samedi le panégyrique de saint Thomas devant la Faculté de théologie. M. l'abbé Reboux, supérieur de Saint-Jean, à Douai, prêchera le sermon de saint Joseph au jour de la fête patronale de l'Université, le 19 mars.

Un accident à la halte du Pont du Lion-d'Or. — Lundi soir, à sept heures, M. Dumont, 67 ans, rentier, demeurant route de Roubaix 47, à Mons-en-Barœul, en descendant du train tramway de Comines, fit un faux pas et alla rouler sur le quai. Malheureusement, en tombant, le vieillard étendit les bras et une des roues d'une locomotive qui arrivait en sens contraire atteignit la main gauche de M. Dumont.

Le fils du rentier, M. le docteur Dumont, qui se trouvait avec lui dans le tramway, se précipita au secours de son père et put le tirer de sa fâcheuse position.

M. Dumont perd la main gauche mutilée ; deux doigts ont été écrasés.

Après avoir reçu des soins dans un estaminet voisin, M. Dumont a été reconduit à son domicile.

Concerts et Spectacles

Cercle dramatique Victor Hugo. — Le second concert d'hiver du *Cercle dramatique V. Hugo* aura lieu le dimanche 22 courant, en son local, café Pandore, rue Pauvrée. La société s'est assurée, pour rehausser l'éclat de cette soirée, du concours de Mme Boetzel, du Théâtre-Français de Rouen, et d'une section symphonique, sous la direction de M. Gadenne. Nous donnerons incessamment la composition du programme.

Club Fin-de-Siècle. — Dans sa dernière réunion générale, le *Club Fin-de-Siècle*, réuni en son local, rue de la Vigne, a été comme président M. Louis Vivier. Après l'installation de ce dernier, la société s'est rendue chez son président d'honneur, M. Henri Thaon, au boulevard de Strasbourg. Le *Club Fin-de-Siècle* doit donner un concert à l'Hippodrome, le dimanche de Pâques.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 3 mars.* — COUPS ET OUTRAGES. — Le 1er mars, Augustin Debreux avait été appelé rue Nitton, à Roubaix, pour mettre fin à une scène de violences que faisait à sa sœur, qui habite avec lui, un peigneur du nom de Joseph Deleu, 21 ans : Celui-ci accueillit très mal les observations du représentant de l'autorité et répondit par des injures.

Deleu est condamné à six jours de prison ; mais à raison de ses bons antécédents et de son repentir à l'audience, il obtient l'bénéfice de la loi Bérenger.

LA FRAUDE. — Henri Stelandre, 27 ans, peigneur à Roubaix, arrêté à la Marlière porteur de contrebande, deux mois cinq cents francs d'amende.

RESPONSABILITÉ INCOMPLÈTE. — Il y a une huitaine de jours comparaissait pour violences rebellion et outrages, un ouvrier de fabrique, Charles Deletombe, 25 ans, à Tourcoing ; son attitude à l'audience fut tellement étrange que le Tribunal jugea prudent de soumettre le sujet à un examen médical.

C'est ainsi qu'au lieu de s'excuser d'avoir été grossier envers l'agent, il lui avait montré le poing en s'écriant des yeux égarés : « Je lui ferai son affaire à celui-là. »

Le médecin légiste déposa son rapport : il en est donné lecture à l'audience de mardi. Les juges, dès qu'ils en ont connaissance, décident que la responsabilité de Deletombe n'existe pas ou est insuffisante pour entraîner sa culpabilité. Deletombe est donc renvoyé des fins de la poursuite.

DEUX CHIMISTES QUI NE SONT PAS D'ACCORD. — Nous avons rendu compte il y a un mois du procès fait à un marchand de beurre de la rue de Mouvaux, à Roubaix, Romain Losweid, inculpé de délit de falsification de beurre.

C'est à la suite d'un rapport rédigé par le laboratoire municipal de Roubaix et concluant à l'existence d'une proportion sérieuse de matières étrangères dans la marchandise que les poursuites avaient été exercées.

M. Losweib avait produit un travail de M. Lescœur professeur à la Faculté des Sciences de Lille, lequel après avoir examiné l'échantillon prélevé, avait estimé que le beurre ne contenait point d'éléments graisseux ou autres. Le tribunal avait désigné comme tiers-expert M. Giard, professeur et chimiste à Paris ; or, sur le vu du rapport de ce dernier le tribunal a jugé que le délit n'existait pas ; il acquitte Losweib.

Cour d'appel de Douai. — *Accident.* — A la suite d'un accident, Henri Facon, ouvrier fileur à Roubaix, a conservé une paralysie de la main gauche et obtenu d'une société d'assurances la main et du bras. Il a fait assigner M. Cary, demeurant à Fourmies, en cette ville, Fury et Cie, industriels à Roubaix et en dernier le tribunal civil de Lille, en paiement de 4.000 francs de dommages-intérêts, somme représentative de quatre années de salaires.

Le tribunal, par un premier jugement, ordonna une expertise. Après cette mesure d'instruction, il débouta Facon de sa demande.

Celui-ci interjette appel et il reproduit, devant la première chambre de la Cour, sa réclamation de 4.000 fr. L'affaire a été plaidée par Me Joire et par Me Dwignerr.

Au nom de la victime, il a été soutenu que les chefs d'industrie doivent prendre toutes les mesures pour préserver les ouvriers. Or, le travail du gill-box n'est-il pas dans des conditions suffisantes de sécurité.

Il y aurait *négligence* à ne pas rechercher à perfectionner la machine, afin de garantir l'ouvrier du danger.

La Cour, a repoussé la prétention de l'appelant. Elle a confirmé la décision des premiers juges.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 3 mars

Présidence de M. le conseiller VIBERT
Ministère public : M. SCHULER, substitut du procureur général

2e affaire (de Roubaix). — **Mœurs**

Brys est condamné à quatre ans de prison ; il est déclaré déchu de la puissance paternelle. — Défenseur, Me Plouvier.

3e affaire. — **Infanticide à Dorignies**

Marie-Joseph Stievenard, âgée de 25 ans, journalière à Dorignies, est accusée d'infanticide commis le 7 janvier de cette année.

Marie Stievenard est condamnée à un an de prison pour homicide par imprudence. — Défenseur, Me D'Hooghe.

Audience du mercredi 4 mars

Présidence de M. le conseiller VIBERT
Ministère public : Me TAINTURIER, avocat-général

1re affaire. — **Mœurs**

L'accusé est Henri Delanghe, âgé de 27 ans, sous-clerc à Dunkerque.

Delanghe est condamné à un an de prison, avec le bénéfice de la loi Bérenger. — Défenseur, Me D'Hooghe.

2e affaire. — **Mœurs**

L'accusé Henri-Félicien-René Verstavel, instituteur-adjoint à Lallaing, est âgé de 23 ans.

Verstavel est condamné à cinq ans de réclusion. — Défenseur, Me Ador.

3e affaire

Coups à sa mère et incendie de meule

L. — Henri-Joseph Briez, âgé de 52 ans, journalier à Estrées, a des habitudes d'ivrognerie. En 1895, le divorce fut prononcé au profit de sa femme, victime de sa brutalité. Depuis lors, il ne travaille plus. Sa mère âgée de 86 ans, veuve en secondes noces d'un sieur Pinchon, l'a recueilli par charité.

Le 1er novembre dernier, au matin, il voulut la contraindre à lui donner un vêtement. Elle refusa. Il la saisit et la renversa par une poussée violente. Elle tomba sur le poêle, puis sur le bac à charbon. Elle fut contusionnée.

La laissant étendue à terre, Briez la quitta en disant : « Je te brûlerai ce que tu as ».

II. — Quelques heures plus tard, vers midi, il entrait au cabaret Merliot, à Gouy-sous-Bellonne, au hameau de l'Ermitage. Il injuriait sa mère et racontait comment il l'avait culbutée. Il ajoutait qu'elle avait une meule et qu'il l'incendierait.

Cette meule n'appartenait pas à sa mère, mais à son frère utérin, né du second mariage de celle-ci. Le soir vers six heures, elle était en feu. Elle fut consumée. Elle valait 400 francs ; elle se composait d'un millier de bottes d'avoines non assurées.

Averti de l'incendie par des ouvriers, Merliot la vit en flammes, à 600 mètres de chez lui. Peu d'instants après, il aperçut Briez qui cheminait à travers champs, venant de la direction de la meule ; il portait des chaussures couvertes de terre, bien que la route fut très sèche. A l'observation que la meule de sa mère brûlait, il répondit : « Ça m'est égal, ma mère est une crapule et une voleuse. » Plus tard il disait encore : « Ils ne savaient pas qu'ils me passeraient *par les mains*. »

Briez a opposé aux charges des dénégations. Il prétendait qu'il était déjà au cabaret Merliot, quand le feu éclata.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les cars électriques. — Une réponse de la Compagnie nouvelle des Tramways de Roubaix-Tourcoing.

Paris, le 1er mars 1896.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

La lettre que MM. Ernoult-Bayart frères vous ont prié de publier dans votre journal, dépasse véritablement les limites de la plaisanterie. En effet, ces Messieurs ont la prétention d'obtenir que les Vatman du tramway (service public) surveillent toutes les portes-cochères pour s'assurer si un chariot ou un camion ne se prépare pas à sortir dans la rue, mais ils oublient qu'il serait bien plus simple d'ordonner aux conducteurs de voitures et camions de ne pas s'engager sur la voie publique avant de s'être enquis, d'un coup d'œil, si un autre véhicule n'est pas à proximité.

D'ailleurs, cette précaution élémentaire est pour les conducteurs de camions un devoir qui leur est prescrit par l'arrêté préfectoral réglementant la circulation des cars, et c'est pour avoir négligé de s'y conformer que, récemment, et sans une circonstance analogue, le tribunal du Havre a condamné à des dommages-intérêts, un entrepreneur de camionnage, dont le cocher, avait par son étourderie occasionné un accident.

Veuillez, Monsieur le Directeur, publier ces observations dans votre journal, et agréer nos salutations distinguées.

L'Administration de la Compagnie.

L'incident du concert de la salle Philémon

Roubaix, le 3 mars 1896.

Monsieur le Rédacteur en chef
du *Journal de Roubaix*.

Dans l'intérêt de la justice et de la vérité, je vous prie de bien vouloir insérer les lignes suivantes :

A l'audience de jeudi dernier, au Tribunal de simple police, je n'ai pas présenté à M. le Président du Tribunal une déclaration signée de mes témoins, mais tout simplement une protestation portant *vingt-sept* signatures et ainsi conçue :

« Monsieur le Juge de Paix,

» Les soussignés, sociétaires de la philharmonique *La Cécilienne*, protestent énergiquement et avec indignation contre l'inqualifiable agression dont a été victime notre honoré et dévoué président, M. Delannoy, le 22 décembre dernier, lors du dernier bal donné par ladite société, chez Mme veuve Philemon Eyames.

» Confiants dans votre équité et votre parfaite intégrité, ils espèrent que vous en ferez bonne justice.

» Ils ont l'honneur d'être, Monsieur le Juge de Paix, vos très humbles serviteurs.

(Suivent les 27 signatures) légalisées).

Ce qui a induit en erreur l'honorable avocat de M. Dufailly, c'est parce que je lui ai communiqué une autre déclaration signée d'un seul de mes témoins et de quatre autres personnes qui je n'avais pas fait assigner et qui ne sont présentées devant le Tribunal ni le 20, ni le 27 février.

Cette seconde déclaration n'a pas trait au même sujet. Elle est très importante, parce qu'elle est très affirmative.

Je tiens les deux pièces à la disposition de quiconque contesterait l'exactitude de ce que j'avance.

En terminant, je tiens à déclarer que j'ai un trop grand respect de la Justice et des Magistrats pour avoir un seul instant la pensée de mettre en doute l'impartialité de Monsieur le Juge de Paix.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, mes salutations empressées.

ED. DELANNOY,
Président de la « Cécilienne ».

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 3 mars.* — Emma Verbraeken, rue Watt, 6. — Henri Delannoy, rue de l'Epeule, 3e cour Lampe, 30. — Pauline Dewatripont, rue Sully, 3. — Marie Nys, rue Pierre-de-Roubaix prolongée, cour Despretz, 2. — Marie Bulcourt, rue de l'Ommelet, impasse Balzac, 22. — Jeanne Hocheuez, rue Saint-Laurent, 35. — Jean Lebourg, rue de Denain, cour Bertin, 3. — Louise Vandercruyssen, rue Lacroix, cour Broux, 3. — Berthe Delroy, rue Sully, 27. — Auguste Boutry, rue des Longues-Haies, cour Debouvre, 13. — *Mariages.* — Jules Bouvillain, 26 ans, garçon boulanger, à Houplines, et Léonie Descamps, 41 ans, sans profession, rue de l'Alma, 164. — Emile Wybon, 23 ans, brossier, rue Monge, et Julienne Dewulf, 21 ans, brossière, rue Monge. — *Déclarations de décès.* — Charles Debuyser, 1 an, rue Labruyère, 32. — Georges Morel, 1 mois 1/2, rue des Douviques, 87. — Hippolyte Delsignies, 38 ans, rue du Collège. — Sophie Durbart, 34 ans, boulevard de Strasbourg, 90. — Fernande Coquel, 4 mois, rue Jacquart, 71. — Gustave Wattiez, 9 mois, rue Meyerbeer, cour Wattrelos, 2. — Marie Sterlot, 69 ans, rue de Crétx, 24. — Jules Nuyts. — Louis Savart, 71 ans, rue du Moulin, 186. — Félix Demassieux, 30 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Calonne, 29 ans, Hôtel-Dieu. — Emile Namunoir, 29 ans, Hôtel-Dieu. — Pierre Brenom, 86 ans, Hospice-Civil. — Adrienne Coby, 1 an 3 mois, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 2.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 3 mars.* — Blanche Dujardin, rue de la Potente. — Jeanne Deruck, rue du Tilleul. — Claude Lepoutre, rue de Mouvaux. — Henri Boutten, rue du Calvaire. — Céline Vienne, rue de la Latte. — Jules Légal, rue du Virolois. — Marceau Desmet, rue de Menin. — Joseph Coopmann, au Brun-Pain. — *Déclarations de décès.* — Victor Dutrieux, 7 jours, rue du Blanc-Seau, 45. — Sophie Fleury, 70 ans 4 mois, marchande bouchère, rue de Menin, 174. — Henri Leveugle, 23 ans 11 mois, bobineur, hôpital civil, rue Nationale.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEVRIENDT-NIVESSE, qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle-Victorine NIVESSE, épouse de M. Louis DEVRIENDT, décédée au Blanc-Seau, (Tourcoing), le 2 mars 1896, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de l'Eglise Catholique, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 4 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 5 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Christophe, au Blanc-Seau. Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées le mercredi 4, à 5 heures. L'assemblée a la maison mortuaire, rue de Mouvaux, 71, à 10 h. 1/4.

Les amis et connaissances de la famille SAVART-DESPRES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Louis-Joseph SAVART, ancien fondeur, décédé à Roubaix, le 3 mars 1896 dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 5, à 5 h. — L'assemblée a la maison mortuaire, à 8 h. 3/4, rue du Moulin, 186.

Une Messe de Convoi et un Obit Solennel du Mois seront célébrés en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), le jeudi 5 mars 1896, à 8 heures et à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré VANDERBUKEN, décédé à Tourcoing, (Blanc-Seau), le 4 février 1896, dans sa 52e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 5 mars, 1896, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph BLEUEZ, époux de Dame Adèle DURAR, pieusement décédé à Roubaix, le 3 mars 1895, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

L'Archevêque de Cambrai à Rome. — On lit dans l'*Emancipateur de Cambrai* :

« Nous sommes heureux de pouvoir donner d'excellentes nouvelles de la santé de Mgr l'Archevêque et de celle de son frère.

» Mgr l'Archevêque, accompagné de M. le vicaire-général Sonnois, et de M. le chanoine Fichaux, assistait à l'audience solennelle d'hier pour l'anniversaire du couronnement de Sa Sainteté Léon XIII.

» Le Pape, en les recevant à l'obédience a eu de nouveau pour les augustes visiteurs, les paroles les plus affectueuses et les plus flatteuses.

» Le Souverain-Pontife était en excellente santé. »

L'affaire Tremblié. — On avait annoncé que les frais de ce procès à sensation atteindraient 100.000 fr. Ils ne dépasseront pas 40.000. Mais il convient de remarquer que certains témoins de Buenos-Ayres ne sont pas venus ; ce qui diminue d'autant la dépense.

On prétend que la violoniste du receveur particulier des finances à Douai s'est, un jour trouvée vide, à cause des sommes qu'elle a dû débourser pour le paiement des témoins.

Tremblié a signé son pourvoi en cassation. Il paraît que l'impassible énergie dont il a fait preuve durant les débats, n'était que factice. Une nuit écoulée depuis sa condamnation, a suffi à le mettre dans un état de prostration absolue. Le lendemain, il était dans un abattement complet, tel que rarement on le constate, même chez les condamnés à mort.

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins suivants :

1° L'amendement de MM. Armez et Bourgeois à l'article 2 du projet de loi relatif aux fraudes dans le commerce des beurres, ainsi conçu :

« La margarine ainsi définie ne pourra, dans aucun cas, être additionnée de matières colorantes. » (La Chambre a adopté par 382 voix contre 14.)

Ont voté *pour* : MM. Adam, Coehin, Defontaine, Dussaussoy, Evrard-Eliez, Famien, Graux, Guillemin, Jonnart, Lemire, de Montalembert, Plichon, Robot, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Carpentier-Risbourg, Cogel, Droin, Dubois, Guesde, Iung, Lamendin, Lepez, Michau, Sever, Sirot-Mallez et Weil-Mallez.

Se sont abstenus : MM. Dansette, Le Gavrian, Hayez, Loyer, Rose.

2° L'amendement de M. Basly, interdisant également la coloration des beurres. (La Chambre a repoussé par 358 voix contre 159).

Ont voté *pour* : MM. Basly, Guesde, Iung, Lamendin, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Carpentier-Risbourg, Cochin, Cogel, Dansette, Dubois, Dussaussoy, Evrard-Eliez, Famien, Graux, Guillemin, Jonnart, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Robot, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

Se sont abstenus : MM. Dron, Hayez, Rose.

3° Le premier paragraphe de l'article 3 du projet de loi relatif aux fraudes dans le commerce des beurres, ainsi conçu :

« Il est interdit à quiconque se livre à la fabrication ou à la préparation du beurre, de fabriquer et de détenir dans ses locaux et dans quelque lieu que ce soit, de la margarine ou de l'oleo-margarine, ni d'en laisser fabriquer et détenir par une autre personne dans les locaux occupés par lui. » (La Chambre a adopté par 349 voix contre 52.)

Ont voté *pour* : MM. Adam, Basly, Carpentier-Risbourg, Cochin, Cogel, Dansette, Defontaine, Dron, Dubois, Dussaussoy, Evrard-Eliez, Famien, Graux, Guesde, Guillemin, Jonnard, Lamendin, Le Gavrian, Lemire, Lepez, Loyer, Michau, de Montalembert, Plichon, Robot, Sirot-Mallez, Taillandier, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Iung et Sever.

Se sont *abstenus* : MM. Hayez et Rose.

M. Bossière, rapporteur de la commission du budget, n'a pris part à aucun de ces votes.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

Bur. 7 h. 1/2 — *Jeudi 5 mars 1896* — Rid. 8 h.

Clôture définitive de la Saison d'Opéra

Grande représentation de gala au bénéfice de M. Carroul, *premier baryton de grand-opéra*

Pour la première fois à Roubaix l'immense succès

SALAMMBO

Grand-Opéra en 5 actes, d'après le roman de Gustave Flaubert par Camille Du Locle. Musique de E. Reyer

Avis important. — Malgré les frais énormes qu'entraîne la représentation de cet ouvrage, les prix des places ne seront pas augmentés pour toutes celles qui seront prises au bureau de location avant le jeudi 5 mars, à 6 heures du soir. — Un avis ultérieur donnera les prix des billets pris à la porte. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

BELGIQUE

A la Chambre. — *Séance du 3 mars.* — Présidence de M. Beernaert. — La séance s'ouvre à 4 h. 35.

Les tabacs. — M. de Smet dépose une série d'amendements sur divers articles ; ces amendements seront imprimés et distribués.

Motion d'ordre. — M. Colfs demande à interpeller le ministre du travail au sujet des recours introduits dans certaines communes concernant les listes électorales des prud'hommes.

L'interpellation aura lieu après le vote de la loi sur les tabacs.

M. Lorand désire interpeller le ministre des affaires étrangères sur le bruit d'une action militaire du gouvernement du Congo dans le Soudan avec le concours de l'Angleterre et de l'Italie.

L'interpellation est fixée à vendredi.

Les tabacs. — M. Lorand se plaint de ce que de nouveaux amendements aient encore été déposés. Le ministre des finances, dit-il, devrait renoncer à cette mauvaise habitude.

En conséquence, M. Lorand propose l'ajournement de la discussion.

M. Colaert s'oppose à l'ajournement.

M. de Smet de Naeyer dit que ce sont seulement des amendements de rédaction.

M. Lorand combat le droit d'entrée, qui est défendu par MM. Smet et Colaert.

L'article 1er est voté après que l'amendement Lorand, tendant à l'ajournement ait été rejeté.

L'article 2 est voté sans opposition.

A l'article 3, MM. Nérincx, Colaert, Hoyois, Dirickx et Yvens proposent de réduire le droit d'accise sur la fabrication de 20 à 15 francs.

M. de Lantsheere estime qu'il n'y a qu'une chose bonne dans le projet : l'abolition du droit d'accise sur la culture du tabac.

Toutes les autres dispositions vont ressusciter un système de vexations absolument injustifiables. (Très bien ! sur les bancs socialistes.)

Je voterai contre toutes ces dispositions.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Smet, Meens et Heuse, la Chambre décide de réserver les articles 4 et 5 jusqu'après le vote du chapitre 3.

Le droit de licence. — L'article 6 est celui qui établit le principe du droit de licence et qui a été rejeté en première lecture.

M. de Smet commente longuement les nombreux paragraphes dudit article, légèrement modifié depuis le vote.

M. Liebaert dépose un amendement exemptant du droit de licence les petits débitants.

M. Hoyoisctritique les bases du classement adopté pour la fixation du droit de licence.

Après une réponse de M. de Smet, la séance est levée à 4 heures 45.

Les pigeons voyageurs. — M. Nizet, horticulteur à Herstal, l'un des meilleurs ténors de la Légia, mort récemment, était aussi d'un des colombophiles les plus passionnés de notre province. Sa collection de pigeons était l'une des plus nombreuses et des plus renommées du pays. Ce qu'il a remporté de prix aux concours qui se sont donnés depuis une dizaine d'années est incalculable. Quelques-uns de ses pigeons étaient célèbres dans les annales de la colombophilie liégeoise. Aussi la vente du pigeonnier Nizet avait excité le plus vif intérêt parmi les amateurs. La dernière vacation a eu lieu aujourd'hui.

La vente des pigeons a produit la somme totale de 10.650 francs ! La moyenne par pigeon a été de 102 fr. pour les vieux, de 70 fr. pour les jeunes.

Un couple de vieux pigeons, qui ont vu bien des pays, a été vendu à un amateur pour 750 francs. Il était venu des amateurs de Berlin, de France et de Hollande ; mais presque tous les achats ont été faits par des compatriotes ; les étrangers ont été littéralement ahuris des prix atteints par les enchères.

Encore un vol sacrilège dans le pays de Charleroi. — Charleroi, 3 mars. — La nuit dernière, un vol sacrilège a été commis à l'église de Couillet (Village). La couronne de Notre-Dame de Lourdes, pièce d'orfèvrerie ayant une certaine valeur, a été enlevée ainsi que des ex-votos en argent. Plusieurs troncs ont été fracturés. Le parquet a fait une descente.

Les grèves à Verviers. — Depuis quelque temps, un vent de grève souffle sur Verviers ; il semble que nous soyons de nouveau à la veille d'un mouvement qui pourrait prendre des proportions considérables.

Chez Lorenz frères. — Depuis quatre semaines environ, les tisserands de cette firme sont en grève. Les patrons, désirant se rendre compte, à titre d'expérience industrielle, des avantages et des inconvénients du système du tissage à deux métiers, ont fait accoupler deux métiers tissant des peignés croisés de quatre lames à une navette. Ils avaient prévenu les ouvriers, à l'avance, par voie d'affiche, qu'il s'agissait d'un essai et qu'aucun d'entre eux ne serait contraint à ce propos. Les ouvriers ont abandonné le travail quand on a voulu les faire tisser sur les deux métiers accouplés.

Depuis lors (quatre semaines), plusieurs tentatives de conciliation faites en vue d'apaiser le conflit n'ont abouti à aucun résultat ; une commission d'arbitrage, nommée par notre conseil communal a vainement tenté de résoudre la question en litige.

Des ouvriers tisserands allemands ont été embauchés par les patrons pour remplacer les grévistes.

Chez Petit frères. — Les ouvriers rattacheurs ont abandonné le travail. Depuis